


Commune de Rosis
Conseil Municipal

Séance du 5 Novembre 2007 à 22 h 30

Membres présents: M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI - Monique DELMAS - Martine CANDEL - Gérard LUNA - Eric NAUTRE - Germain FARENQ - Bernadette PINATON - Moïse ROQUES.

Membre (s) absent(s) excusé (s) : Michel CANOVAS (pouvoir à Jacques MENDES)

Membre (s) absent(s) : - Patrick BONNEL

Secrétaire de séance : - Martine CANDEL

ORDRE DU JOUR DETAILLE

1 -LE CROS - ECHANGE DE FONCIER ENTRE COMMUNE ET M.MAS (Délib)

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil de la nécessité d'acquérir certaines parcelles de terrain afin de doter le hameau du CROS d'un assainissement autonome.

Il précise que le site qui se prête le mieux à la mise en place de cet équipement nécessite l'acquisition de parcelles de terrain propriété de M. André MAS, cadastrées H- 332 Le CROS, d'une superficie de 130 m² et H.333 Le CROS, d'une superficie de 350 m².

Il indique que l'intéressé souhaite en échange de ces parcelles, que la commune lui cède les parcelles cadastrées H-921 La RIVIERE d'une superficie de 341 m², et H-927 La RIVIERE d'une superficie de 410 m².

Il propose que les frais de cession de ces parcelles de terrain soient à la charge de la commune.

Il propose donc aux membres du conseil d'examiner ces propositions en tenant compte de l'intérêt que représente cet échange pour la commune et de bien vouloir délibérer.

Vote du conseil :

Le conseil unanime émet un avis favorable aux cessions des parcelles proposées et autorise le Maire à engager la dépense des frais d'actes notariés.

2-ANDABRE- DEMOLITION DU LOCAL EN TOLE FACE AU CIMETIERE

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil, que local à usage de garage situé à Andabre, face au cimetière, proche du chemin qui mène au calvaire va être libéré et mis à la disposition de la commune.

Il indique qu'en plein accord avec l'occupant qu'il remercie pour son geste, le local sera déménagé de son contenu qui lui sera remis ou évacué en décharge.

Il propose donc qu'une fois ce local libéré, de procéder à sa démolition et à la remise en état de cet emplacement afin de favoriser un meilleur accès au cimetière.

Il demande aux membres du conseil l'autorisation d'engager la dépense nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Avis du conseil :

Le Conseil se réjouit de cette démolition et autorise le Maire à engager la dépense nécessaire à la remise en état de cet emplacement.

3 - ANDABRE - CESSION FONCIERE PROPRIETE M. HENRIC

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que l'emplacement partiellement en ruine situé à proximité de l'habitation Henric, face au garage communal à Andabre et qui lui appartient, vient d'être cédé gracieusement à la commune par ce dernier. Il est désormais propriété de la commune.

Il propose aux membres du conseil de réfléchir ensemble et d'examiner quelle utilisation peut-être faite de cet emplacement.

Avis du conseil :

Le Conseil estime qu'il y a lieu d'examiner avec soin, si à partir de cet emplacement il est possible d'agrandir l'aire de stationnement des véhicules.

4- LE CROS – MISE EN FORME DE BETON DE LA RUE PRINCIPALE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la rue principale du hameau du CROS, comme prévu, a été entièrement bétonnée.

Il indique qu'à cette occasion deux collecteurs ont été installés et un réseau de transport des eaux usées a été mis en place dans l'axe de la rue, afin de relier à la future unité de traitement qui sera mise en place sur les parcelles que nous envisageons d'acquérir, les habitations situées sur la partie haute du hameau.

Il fait part aux membres du conseil qu'une partie du « passe lis » en forme de seuil, sis, partie commune de Taussac, partie commune de Rosis, nécessite des travaux de consolidation en béton (environ 5 m3), qui pourrait être financièrement pris en charge par les deux collectivités et réalisés par leurs employés municipaux respectifs.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Avis du conseil :

Le conseil unanime, adopte la proposition du Maire et l'autorise à financer les travaux proposés.

5 - SIGNATURE D'ACTES NOTARIES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a procédé à la signature des actes notariés concernant les cessions foncières suivantes :

a) - **LE CROS** - Mme OUSTRY – GUIRAUD, **cession à titre gracieux pour « l'Euro symbolique »** de la parcelle de terrain H330, au CROS pour projet mise en place d'une unité de traitement d'assainissement autonome.

b) - **DOUCH** – M. Alain GAYRAUD, **cession à titre gracieux** pour « **l'Euro symbolique** » pour mise en place d'un point de propreté pour les Ordures ménagères à DOUCH.

c) – **ANDABRE** – M. HENRIC, **cession à titre gracieux** pour « **l'Euro symbolique** » d'une ruine pour envisager l'élargissement d'une place.

Les prochaines signatures concerneront les actes notariés au profit de la commune, des cessions **Gomez, Mas, Martin et Gébrart.**

Pour information du conseil:

Le conseil unanime prend acte de ces informations.

6-ANDABRE - APPEL D'OFFRE POUR TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'avis d'appel d'offre dans le cadre des travaux de réalisation du réseau de transport et de raccordement de l'assainissement dans le hameau d'Andabre, vient d'être lancé par « **Le SIVU d'assainissement confluent Bouïssou-Mare** ».

Il indique que l'ouverture des plis des entreprises aura lieu **le 22 novembre 2007.**

Il précise que compte tenu des délais qu'impose la consultation des entreprises on peut espérer le début des travaux pour le début de l'année prochaine.

Il indique également que la totalité des terrains nécessaires à l'implantation de la future station d'épuration ont été acquis et le dossier sollicitant les aides nécessaires à sa réalisation a été adressé aux institutionnels concernés.

Pour information du conseil:

Le conseil unanime prend acte de l'information.

7-CCMHL- DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE ST JULIEN (Délib)

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que par délibération en date du 29 mars 2007 la commune de Saint Julien a fait sa demande d'adhésion à la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.

Il précise que la validation de cette adhésion nécessite que chaque Conseil municipal des communes membres se prononce sur cette demande, l'adhésion deviendra effective à condition qu'elle soit approuvée à la majorité qualifiée. L'adhésion deviendra définitive après l'arrêté inter préfectoral pris à la fin de l'année.

Enfin Monsieur le Maire précise que lors du conseil communautaire en date du 18 octobre 2007, les élus communautaires ont accepté l'adhésion de la commune de Saint Julien.

Il demande donc aux membres du conseil de se prononcer sur cette adhésion et d'en délibérer.

Vote du conseil :

Le conseil unanime, émet un avis favorable à cette adhésion.

8 – CCMHL- TRANSFERT DE COMPETENCES- ZONE DE DEVELOPT. EOLIEN (Délib)

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que vu la délibération de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc, relative à la modification des statuts pour la « création de Zones de Développement de l'Eolien ». qui lui confère la compétence en la matière.

Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée de transférer la compétence « création de Zones de Développement de l'Eolien à la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc pour la création de Zones de Développement Eolien.

Il demande aux membres du conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

Vote du conseil :

Le conseil unanime accepte de transférer à la communauté de communes, la compétence « création de ZDE »

9- PROJET D'INSCRIPTION D'UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN (Délib)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que dans le cadre de la proposition de projet de ZDE (Zone de Développement Eolien) qui vient d'être élaboré sur le territoire de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc, un certain nombre de zones de développement ont été proposées.

Il indique que sur notre commune, seule une zone, qui part d'un périmètre constitué par le col des treize vents, le col de la pierre plantée, Sénas, le Fageas, le Logis Neuf et Le Cros (voir carte jointe) est proposée et peut être inscrite dans la ZDE.

Il précise, que toute la zone du site classé du massif du Caroux, et tout le reste de la commune qui est constituée d'environnement et paysage de sensibilité maximale, sont exclus de tout projet éolien. (voir carte jointe).

Il propose aux membres du conseil d'examiner cette proposition et de se prononcer s'ils acceptent ou refusent que la zone proposée soit inscrite dans la ZDE.

Vote du conseil :

Le conseil, à la majorité de 8 voix pour, une voix contre et une abstention, accepte d'inscrire la proposition de ZDE de la commune à la ZDE communautaire. Il précise cependant que le conseil municipal devra être consulté de tout éventuel projet éolien sur cette zone.

10- DECISION MODIF.N°2 - LOYER HEBERGEMENT LOCATIF SOCIAL (Délib)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la dénonciation du bail de location de l'hébergement locatif social communal d'Andabre qui prendra effet le 12 novembre 2007.

Il indique qu'il y a donc lieu de prendre une décision modificative au Budget 07 afin de rembourser la caution d'un montant de 234 €.

Il indique pour information qu'un nouveau locataire occupera ce logement à compter du 1^{er} décembre 2007.

Il demande aux membres du conseil de l'autoriser à procéder à cette régularisation comptable.

Vote du conseil :

Le conseil unanime, autorise le Maire à procéder à cette régularisation comptable.

11- INFO TOURISME – COMMISSION D'ACCESSIBILITE AU HANDICAP

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que la demande de permis de construire déposée à la DDE nécessite un complément d'examen du point info par la commission d'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public.

Il indique, que cette commission, après avoir entendu nos explications sur les possibilités d'accès aux personnes handicapées ont émis un avis favorable à la réalisation de ce projet.

Il précise qu'il a été assisté à cette commission par l'architecte Maître d'œuvre du projet qui suit ce dossier et qu'une décision ferme sera prononcée par la DDE à la fin de cette année.

Il précise également que pour des raisons de sécurité le plan initial a été modifié, les emplacements de parking ont été déplacés sur l'aire qui se situe à proximité en direction de Madale. Seul subsiste proche du point info, un emplacement pour les autocars et un pour les handicapés .

Pour information du conseil:

Le conseil prend acte de l'information.

12- SPANC - DECLARATION D'IMPLANTATION D' UN A.N.C

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une procédure de déclaration d'implantation d'un dispositif « d'Assainissement Non Collectif » neuf ou réhabilité vient d'être mis en place par la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.

Il indique que les futurs pétitionnaires devront retirer un dossier de déclaration d'implantation d'ouvrages d'assainissement non collectif, soit en mairie, soit au Service Public d'Assainissement Non Collectif à la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc.

Il précise qu'après l'instruction des dossiers par le SPANC, un titre de recette sera émis pour le recouvrement d'une redevance d'un montant de 160 € payable en une fois.

Il précise également qu'à l'issue de la visite de bon fonctionnement des travaux un titre de recette sera émis pour le recouvrement de la redevance de bon fonctionnement d'un montant de 150 € payable en une fois, qui dispense pendant 4 ans du paiement de la redevance de bon fonctionnement.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir prendre connaissance de ce dossier afin de pouvoir renseigner d'éventuels pétitionnaires.

Avis du conseil: *Le conseil prend acte de l'information.*

13-CONVENTION DE PARTENARIAT DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT DU MASSIF DE LA FORÊT DES ECRIVAINS COMBATTANTS (Délib)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, que le Conseil général de l'Hérault nous propose une convention de partenariat pour la mise en œuvre d'un projet de mise en valeur et de développement du Massif et de la forêt des écrivains combattants.

Il indique une nouvelle fois, qu'il y a lieu de se réjouir de ce type de projet qui met en valeur à la fois, la forêt des écrivains combattant et le massif du Caroux où nous avons déjà engagé une politique éco touristique durable, en améliorant nos hébergements touristiques, en créant un point d'info tourisme au col de Madale et la maison du mouflon et du Caroux à Douch.

Il précise également, que bien que la commune soit propriétaire d'une partie de la forêt des écrivains combattants sur (environ 11 hectares) sis sur le territoire de la commune de COMBES, elle n'a rien sollicitée, et que ce n'est qu'à titre de propriétaire foncier qu'elle est associée à cette opération en qualité de partenaire et de membre du comité de pilotage.

Il précise cependant, que ce partenariat sera acceptable dans la mesure où aucune implication financière n'affecte la commune.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner cette proposition de convention de partenariat et d'en délibérer.

Vote du conseil : *Le conseil unanime, autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec le conseil général de l'Hérault dans le cadre du projet de mise en valeur de la forêt des écrivains combattants.*

14 - LABEL « VILLAGES DE CARACTERE DE L'HERAULT » (Délib)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'avis d'appel à candidature que vient de d'adresser la Mission départementale Tourisme du département de l'Hérault, auprès de **146 communes de l'Hérault**, dans le cadre de l'opération « **villages de caractère de l'Hérault** » qu'elle a choisie de lancer et qui peut concerner notre commune.

Il indique que cette opération, a pour mission, de labelliser les communes qui font des efforts particuliers et veulent les poursuivre, pour accueillir les touristes ou des résidents de l'Hérault qui viennent découvrir les villages de leur territoire.

Il indique que sur la commune de Rosis, le village de Douch, d'architecture de type cévenol, situé dans le site classé du massif du Caroux, avec des hébergements d'une capacité d'une soixantaine de lits, avec une auberge, avec la mise en place d'un point d'accueil touristique « la maison du mouflon et du Caroux », l'oratoire ND de l'Assomption, le Lavoir communal, son église du 11^e siècle et l'enfouissement de tous les réseaux aériens, remplit bon nombre de conditions exigées pour obtenir ce label.

Il indique également que le hameau de Cours le haut possède un petit patrimoine architectural de caractère qui mérite d'être mis en valeur.

Il suggère donc aux membres du conseil, de répondre favorablement à cet appel à candidature qui va contribuer si nous sommes retenus, à la qualité de la vie et à la mise en valeur de notre territoire, qui va s'inscrire dans la durée, avec des financements pour améliorer ces villages.

Il demande aux membres du conseil d'examiner cette proposition et d'en délibérer.

Vote du conseil : *Le conseil unanime, accepte de répondre à l'appel à candidature de l'opération « Villages de caractère de l'Hérault »*

15 – SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L'ORB – MODIF. DES STATUTS (Délib)

Le maire indique aux membres du conseil que par délibération en date du 16 février 2006 le comité syndical du SM de la vallée de l'Orb dont la commune est membre, décidait, à l'unanimité de solliciter la reconnaissance, par le préfet du département et le Préfet coordonnateur de bassin versant, du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orb comme Etablissement Public Territorial de bassin- EPTB –

Il propose donc aux membres du conseil de valider la modification des articles 2 et 3 des statuts du SMVO (voir documents joints).

Vote du conseil :

Le conseil unanime valide la modification des articles 2 et 3 des statuts du SMBVO

16 - S.M. BASSIN DE LA MARE-TITULARISATION DE 4 POSTES D'AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que lors de la réunion du comité syndical du syndicat Mixte d'aménagement des berges de « la Mare », il a été décidé, à l'unanimité des membres présents, d'adopter la proposition du Président de titulariser les quatre agents d'entretien des cours d'eau.

Pour information du conseil:

Le conseil unanime, approuve cette décision.

17- ANDABRE - PROJET DE RESTAURATION DU TERRAIN DE JEU DE BOULES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il vient d'être interpellé par le président de l'association « Pétanque Andabraise » sur l'état du terrain de boules qui nécessite quelques travaux d'entretien, notamment :

- Un apport de sable en complément pour niveler le terrain du jeu de boules
- Le remplacement du coffret électrique (défectueux), qui alimente l'éclairage du jeu
- L'amélioration des projecteurs de l'éclairage du jeu.

Il indique que la commune peut s'engager à fournir le sable nécessaire à l'amélioration du jeu de boules et au remplacement du coffret électrique, mais propose, pour ce qui est de l'éclairage du terrain, de préparer un dossier de subventionnement pour obtenir les aides nécessaires à sa réalisation.

Il demande aux membres du conseil d'examiner ces propositions et d'en délibérer.

Vote du conseil :

Le conseil unanime, autorise le Maire à engager la dépense nécessaire à ces travaux.

18 - REMISE EN CONFORMITE DES ENSEIGNES LUMINEUSES

Monsieur le Maire informe, les membres du conseil que nos enseignes lumineuses ne remplissent pas les conditions de sécurité exigées par les nouvelles normes en vigueur.

Il propose donc de saisir l'entreprise Travesset pour procéder aux vérifications qui s'imposent et d'envisager l'installation des enseignes aux environs du 15 décembre.

Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner cette proposition et de s'exprimer sur le sujet.

Avis du conseil:

Le conseil prend acte de l'information.

19 - CEREMONIES du 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que désormais les offices religieux ne seront plus régulièrement assurés par manque de prêtre.

Il indique qu'en ce qui concerne Douch, un office religieux sera célébré **le 7 novembre à 17h 00** et qu'à cette occasion, un dépôt de gerbe aura lieu à la stèle Bir-Hakeim et dans l'église.

Il précise qu'en ce qui concerne Andabre, la cérémonie aura lieu **le 11 novembre à 11h** avec dépôt de gerbe. Un apéritif d'honneur clôtura cette cérémonie.

Il demande donc aux membres du conseil, l'autorisation d'engager la dépense nécessaire à l'acquisition des gerbes.

Avis du conseil:

Le conseil prend acte de l'information.

20- RECRUTEMENT D'UN AGENT CHARGE DE L'ENTRETIEN DE LA MAIRIE (Délib)

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil, qu'en raison de la démission de madame **Sandrine Leclercq**, chargée de l'entretien de la Mairie sur la base d'un contrat précaire et révocable renouvelable annuellement, de **10 h/ mois**, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Il propose donc de confier cette tâche à une personne digne de confiance de notre commune qui se trouve en situation de non emploi, **Mme Sandra Roux**, domiciliée à Cours le Haut, déjà pressentie pour assurer l'accueil, à la Maison du Mouflon et du Caroux à Douch et qui fait acte de candidature.

Il sollicite l'autorisation d'établir un contrat précaire et révocable pour une durée d'un an renouvelable à compter du 1^{er} décembre 2007.

Il demande aux membres du conseil d'examiner cette proposition de candidature et d'en délibérer.

Vote du conseil :

Le conseil unanime, approuve la candidature proposée.

21 - FETES DE FIN D'ANNEE

Le Maire propose aux membres du conseil, à l'occasion des fêtes de fin d'année, la mise en place de sapins de Noël illuminés aux emplacements habituels. Les sapins seront prélevés dans la mesure du possible dans la forêt communale.

Il propose en outre, d'offrir une boîte de chocolats pour les dames et une bouteille de vin aux résidents de la commune, à partir de l'âge **de 60 ans**, ainsi qu'au personnel communal.

Il indique également, qu'à l'occasion de la présentation des **vœux 2008**, la population sera invitée à un apéritif offert par la municipalité.

Il demande donc aux membres du conseil, l'autorisation d'engager la dépense nécessaire au bon déroulement des fêtes de fin d'année.

Avis du conseil :

Le conseil unanime, approuve ces décisions et autorise le Maire à engager la dépense nécessaire occasionnée par les festivités de fin d'année.

Le Maire

Jacques MENDES.

QUESTIONS DIVERSES

Martine Candel, interpelle le Maire sur les difficultés de stationnement rencontrées dans le hameau de Cours, notamment à Cours le bas, mais également dans le haut du hameau où des véhicules stationnent à la sortie du sentier de randonnées les Banissous.

Réponse du Maire : Effectivement des problèmes existent sur ce hameau mais également sur le hameau de Compeyre où des panneaux seront installés afin de remédier à ses difficultés.

La commande de ces panneaux se fera dans la semaine en lien avec Martine Candel.

DIVERS

- *Faire part de remerciements de la famille **Patrick Bonnel**, qui réside aujourd'hui à MAGALAS, suite à la naissance de leur fils Noa.*
- ***Visite du Sénateur Gérard DELFAU** et de son attachée parlementaire, le 26 oct. 07 sur le territoire, afin d'évoquer l'avenir de notre commune, ses projets, ses difficultés, et ses ambitions.*
- *Saisine par « Juridica » du cabinet d'avocats Christol à Montpellier pour défendre les intérêts de la commune, a/s affaire Augé / Commune.*
- *Les travaux sur la RD 180 E4 qui relie le col de Madale au col des Avels, sont terminés. Cette voie est cependant interdite aux véhicules de plus de 3.5 T de PTAC.*
- *Parution du Bulletin municipal n°6, qui sera diffusé à tous les résidents à partir du 1^{ER} Novembre 2007.*
- *L'hébergement locatif social qui vient d'être libéré à Andabre, aura un nouveau locataire à compter du 1^{er} décembre 2007. Quelques menus travaux d'entretien seront effectués avant d'accueillir le nouvel occupant.*
- ***PC** du point info du col de Madale nécessite quelques modifications qu'exigent les divers services consultés, à savoir notamment l'aire de stationnement qui doit offrir la possibilité de ne pas retourner sur le carrefour . Une modification au permis initial du Pont info ne conserve proche deux points de stationnement un pour les bus un pour les Handicap.*
- *La présentation des **vœux 2008** de la commune aura lieu **le 12 Janvier 2008***

Le site retenu permettrait l'installation de 5 machines de 2,5 mégas soit 12,5 mégas .